

VILLE DE DELÉMONT



Seniors

à Delémont

Politique des seniors

**CONCEPT COMMUNAL ET CATALOGUE DE
MESURES**

SOMMAIRE

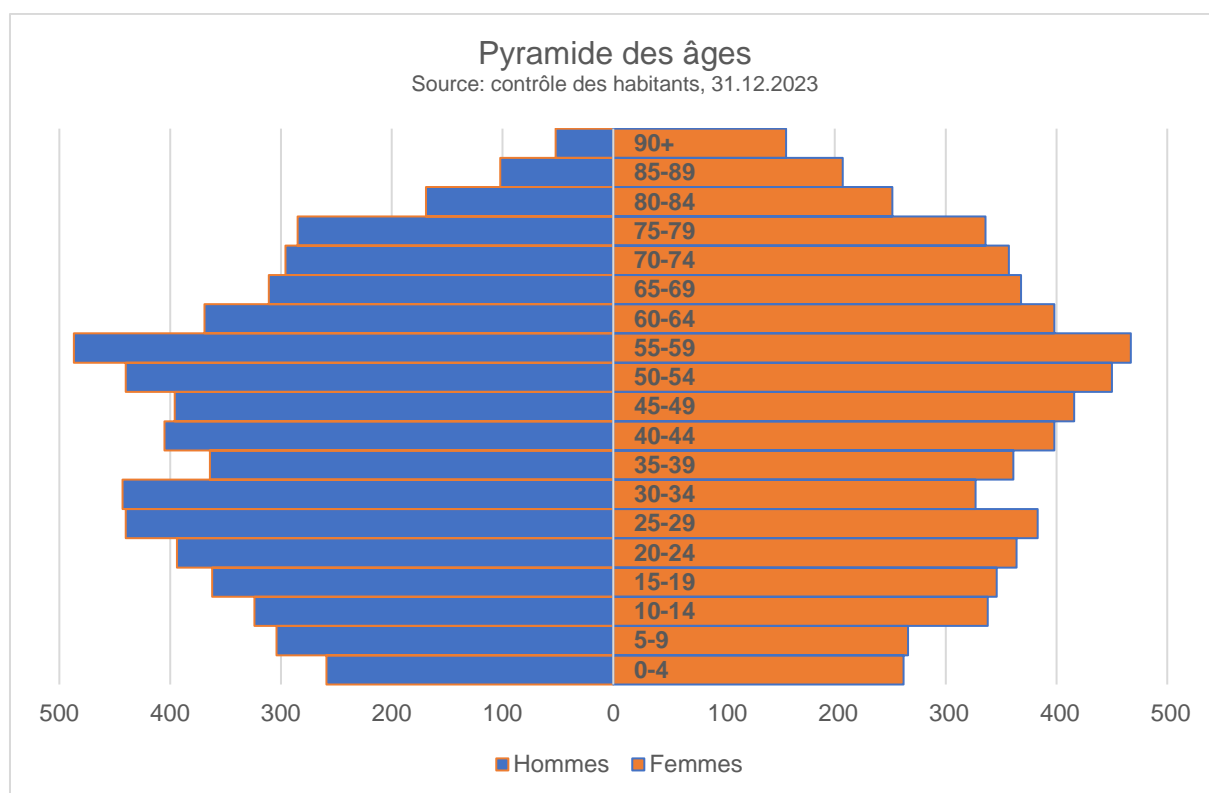
A. INTRODUCTION	4
1. Contexte	4
2. But de la démarche	5
3. Méthodologie	5
B. CONCEPT COMMUNAL EN FAVEUR DES SENIORS	7
1. Représentation et considération	8
2. Formation et information	9
3. Aides diverses	10
4. Loisirs et divertissement	11
5. Lieux de vie	12
6. Mobilité	13
7. Vie en ville	15
C. CONCLUSION	16

A. Introduction

1. Contexte

L'évolution démographique et le vieillissement de la population représentent un enjeu politique majeur pour la société en général. Selon une étude de l'Observatoire suisse de la santé publiée en mars 2022, l'effectif des personnes de plus de 65 ans est appelé à augmenter de moitié (+52%) d'ici 2040. Celui des personnes âgées de plus de 80 ans devrait quant à lui presque doubler (+88%) dans le même laps de temps. Ces chiffres sont articulés au niveau suisse, mais les conclusions peuvent s'appliquer par analogie à la situation delémontaine.

Delémont comptait, au 31 décembre 2023, 2'891 personnes âgées de 65 ans et plus, soit environ 23% de la population totale (12'654 habitants). Il y a 10 ans, la part de 65 ans et plus s'établissait à 21% (2'555 personnes âgées de 65+ pour 12'462 habitants). Parmi l'ensemble des seniors, 32% sont âgés de plus de 80 ans. Cette catégorie représente 7.4% de la population delémontaine totale.



Le vieillissement démographique représente un défi pour les villes suisses en matière d'intégration sociale, de développement urbain et d'accessibilité. Face à ce constat, le Conseil communal a mandaté le Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement (CSJL) afin d'élaborer un concept communal en faveur des seniors. La démarche, sous forme de mandat de projet, a été validée le 14 février 2023.

- Bases légales

La Constitution de la République et canton du Jura pose quelques bases sur lesquelles s'appuyer lorsqu'il est question de politique des seniors, en particulier à son article 18 :

- AI.1 : L'Etat et les communes favorisent le bien-être général et la sécurité sociale.
- AI.2 : Ils protègent en particulier les personnes qui ont besoin d'aide en raison de leur âge, de leur santé et de leur situation économique et sociale.

Au contraire du canton de Fribourg par exemple, qui dispose depuis 2016 d'une Loi sur les seniors qui a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie (art.1, al.1), le canton du Jura ne dispose pas d'une telle loi. La thématique des personnes âgées n'est prise en compte que par le prisme des séjours en établissements médico-sociaux, unités de vie psycho-gériatrique ou appartements protégés, à l'exception des centres de jour et des soins à domicile. A ce titre, la planification médico-sociale datée de 2011, se cantonne à la définition d'un nombre de lits, places, appartements ou établissements de chaque type. Cela se traduit également par des bases légales tournées uniquement vers les établissements de soins, soit une loi et une ordonnance sur l'organisation gérontologique (RSJU 810.41 et 810.411), ainsi qu'une directive et un arrêté, dans le même domaine.

La révision de la planification médico-sociale, actuellement en cours, doit notamment permettre de prendre en compte les personnes âgées dans toutes leurs spécificités, et non uniquement la partie « prise en charge médicale » telle que traitée actuellement, et donner les moyens au canton du Jura d'investir cette thématique.

2. But de la démarche

A travers la démarche d'élaboration d'un concept communal en faveur des seniors, la ville de Delémont souhaite se doter d'un outil politique et institutionnel permettant de prendre en compte les besoins de presque ¼ de sa population, dans toute sa diversité, afin de lui offrir un environnement de vie adapté à ses besoins.

3. Méthodologie

- Groupe de travail

Le Service CSJL a souhaité s'entourer de l'expertise des seniors eux-mêmes, ainsi que de partenaires travaillant de près ou de loin avec cette catégorie de population pour l'élaboration de son concept communal en faveur des seniors. Un groupe de travail a dès lors été mis sur pied, afin de suivre toute la démarche, composé des personnes suivantes :

Quoi	Qui
Fondation O ₂	Tania Schindelholz, directrice adjointe
Pro Senectute Arc Jurassien	François Dubois, directeur et Gérard Bonvallat, directeur adjoint,
Curaviva Jura	Nadia Leksir, représentante puis Lisa Raval, secrétaire générale
Fondation pour l'aide et les soins à domicile	Nicolas Froté, directeur adjoint
Agence communale AVS-AI	Corinne Gagnebin, préposée
Commission communale des Affaires sociales et du logement	Céline Blaser, membre
Senior	Marie-France Spano
Senior	Jean-Claude Guerdat
Service CSJL	Pascal Mazzarini, chef de service
Service CSJL	Clara Loichat, adjointe du chef de service

Ce groupe de travail s'est réuni à 5 reprises et a pu participer à l'élaboration des deux ateliers participatifs, ainsi que compléter, amender, préciser, les documents présentés par le Service CSJL.

- Diagnostic

La première phase de diagnostic a consisté à faire un inventaire des prestations offertes par les différents partenaires socio-sanitaires delémontains et jurassiens, à destination des seniors. 38 organismes ont été consultés et 30 d'entre eux ont répondu, soit un taux de participation de 79%.

Le Service CSJL a ensuite consulté les seniors directement en leur adressant, dans le courant du mois de mars 2023, une enquête portant sur une trentaine de questions. Celle-ci devait permettre d'obtenir quelques informations socio-démographiques au sujet des seniors delémontains mais également de prendre connaissance de leurs préoccupations et de leurs propositions pour faire de Delémont une ville à vivre pour les seniors. 2'851 questionnaires ont été envoyés à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus (nés en 1958 et avant). 926 questionnaires ont été remplis, ce qui représente un taux de participation de 32.5%. Sur ces 926 répondants, 123 ont montré un intérêt à être intégrés à la suite de la démarche, lors d'ateliers participatifs notamment.

Ce travail de diagnostic a été complété par la réalisation d'un premier atelier participatif, organisé le 4 juillet 2023 en collaboration avec la Fondation O₂. Basé sur les résultats des questionnaires, cet atelier a réuni plus de cinquante personnes. A cette occasion, les participant·e·s ont pu faire des propositions de mesures, projets, actions à mener dans 6 domaines différents : aides, considération, activités et loisirs, mobilité et transports publics, espaces publics, urbanisme et accessibilité, maintien à domicile. Les idées récoltées ont permis de compléter les informations déjà esquissées dans les questionnaires. Une synthèse de ce premier atelier a été faite par la Fondation O₂.

- Elaboration du concept communal en faveur des seniors

Après cette importante phase de diagnostic, une analyse approfondie des mesures évoquées tant par le biais du questionnaire que lors du premier atelier a été faite, permettant d'en dégager une septantaine. Le groupe de travail a ensuite classé les mesures en fonction de leur degré de faisabilité, dans trois catégories : mesures faciles et pas chères, dont la réalisation est possible à court terme ; mesures dont la faisabilité est à évaluer, qui nécessite plus de temps ; mesures impossibles à retenir, pour lesquelles la commune n'a pas de compétences et/ou qui sont trop chères à mettre en œuvre.

L'ensemble des mesures des deux premières catégories ont été mises en discussion, afin de les prioriser et de les affiner, lors d'un second atelier qui s'est tenu le 9 novembre 2023. Celui-ci a eu la particularité d'être organisé et animé par les apprenti·e·s assistant·e·s socio-éducatif·ve·s (ASE) de 2^{ème} année de l'Ecole des métiers de la santé et du social (EMS2) de Delémont dans le cadre de leur cursus de formation. Environ 50 seniors étaient présents pour travailler sur ces mesures, dans 7 ateliers mis en place pour l'occasion par les apprenti·e·s : formation et information, questions pour un senior, loisirs et divertissement, représentation et considération, lieux de vie, mobilité et déplacements, vie en ville. Ce travail a permis d'approfondir certaines de ces mesures et surtout de les prioriser, afin de tendre vers des propositions applicables. Les apprenti·e·s ASE ont réalisé une synthèse de ce second atelier.

A l'issue de ce second atelier, les mesures priorisées et complétées par de nouvelles propositions ont à nouveau été discutées au sein du groupe de travail, afin d'en faire une sélection finale, qui figure dans le présent document.

B. Concept communal en faveur des seniors

Le concept communal en faveur des seniors s'articule autour de 7 grandes thématiques, déclinées en objectifs et en mesures. Autant que faire se peut, les objectifs ont été définis en ayant en tête de leur donner un ancrage stratégique, une direction forte et des engagements clairs. Les mesures, qui sont pour la plupart issues de la démarche participative, ont été rédigées afin d'être claires, précises et concises. Elles ont été chiffrées lorsque cela était possible. Leur horizon temporel de réalisation dépend de leur niveau de priorité, présenté ci-dessous.

Niveau de priorité	Descriptif	Horizon de réalisation indicatif
A	Utilité / importance élevée Mise en œuvre facile	Court à moyen terme
B	Utilité / importance élevée, mais mise en œuvre plus difficile Utilité moyenne, mais mise en œuvre facile	Moyen à long terme
C	Mesures impossibles à retenir, pas de compétences et/ou trop chères	-

Les mesures classées en catégorie C n'ont pas été reprises dans le présent rapport. Le reste des mesures est présenté dans les chapitres ci-dessous, avec quelques explications quant à la manière dont elles ont émergé durant le processus participatif.



1. Représentation et considération

La mise en œuvre du concept communal en faveur des seniors ainsi que des nombreuses mesures qu'il contient devrait idéalement être accompagnée par un·e délégué·e aux seniors de la ville de Delémont. Ce poste doit être transversal entre les services de l'administration et être mis au service des seniors. Dans l'attente des ressources nécessaires à la création de ce poste, la mise en œuvre sera prise en charge par le Service CSJL, dans la mesure du possible.

La prise en compte des intérêts des seniors dans les projets menés par la Municipalité est fortement demandée : ils représentent à eux seuls presque ¼ de la population delémontaine, sans disposer pour autant d'un organe permettant de les représenter, au contraire du Conseil delémontain des jeunes ou de la commission de la jeunesse par exemple. Dès lors, la création d'une telle structure est souhaitée par les seniors. Par ailleurs, le fait que la Municipalité prenne la peine de célébrer les anniversaires importants est relevée. Des contacts plus réguliers sont toutefois souhaités, par téléphone par exemple, sur le modèle de ce qui avait été mis en place en 2020 lors de la période Covid, où des contacts plus ou moins réguliers avaient été pris avec toutes les personnes âgées de plus de 65 ans.

Objectifs

- I Intégrer les seniors dans les projets portés par la Municipalité, en tant que force de proposition et de consultation
- II Maintenir un lien entre la Municipalité et les seniors qui le souhaitent, afin d'éviter l'isolement




Mesures :

N°	Mesures	Priorité	Remarque(s)	Voir aussi
1.1	Confier la gestion du concept communal en faveur des seniors à un·e délégué·e aux seniors au sein de la Municipalité.	B		1.3, 2.4
1.2	Créer un organe représentant les seniors : conseil / commission / parlement des seniors.	A		4.2
1.3	Prendre au minimum un contact téléphonique par année avec les seniors qui le souhaitent.	A	Contacts à prendre par la Commune.	1.1
1.4	Organiser des visites auprès des seniors par des représentants de la Ville.	A	A coordonner avec les paroisses.	5.4
1.5	Célébrer les anniversaires importants en offrant une petite attention de la part de la Municipalité.	A	Déjà en place pour les nonagénaires et les centenaires.	
1.6	Favoriser l'intégration des migrants seniors à la vie associative locale.	B		

2. Formation et information

La question de l'accessibilité aux informations est revenue à de nombreuses reprises lors de la démarche participative : lacunes, difficulté à les obtenir, manque de connaissances, autant d'écueils à l'obtention d'informations. Cette tendance est encore accentuée avec le fossé qui se creuse entre les générations notamment face à l'utilisation des outils informatiques.

Objectifs :

III	Rendre les informations destinées aux seniors facilement accessibles	
IV	Offrir la possibilité aux seniors de continuer à se former et s'informer de manière qualitative	
V	Donner les moyens aux seniors d'utiliser les outils informatiques afin de réduire la fracture numérique	

Mesures :

N°	Mesures	Priorité	Remarque(s)	Voir aussi
2.1	Utiliser les canaux de communication de la commune pour y centraliser les informations relatives aux seniors delémontains et éventuellement y proposer un agenda et une FAQ.	A	Canaux à utiliser : journal delémont.ch, site internet, affichage public, etc.	2.2, 5.6, 6.1
2.2	Réaliser une brochure répertoriant les offres existantes pour les seniors, dans les domaines santé, soin, social, mais aussi loisirs.	A	Document issu de l'inventaire des prestations	2.1, 5.6, 6.1
2.3	Organiser des séances d'information, conférences ou cafés-conseils sur différents sujets qui concernent les seniors (prestations AVS/AI p.ex.).	A		
2.4	Mettre en place un guichet unique de renseignements et de soutien pour les seniors : soutien administratif, dépannage, aide pour les courses, visites, contacts, etc.	B	La permanence pourrait être assurée par des seniors.	1.1, 2.4, 3.1, 5.5, 7.2
2.5	Mettre en place une offre de soutien dans le domaine de l'informatique, tant en termes de compétences que de matériel.	B	Collaboration avec prestataires existants.	

3. Aides diverses

Lors des discussions autour de cette thématique, plusieurs propositions ont été formulées, mettant en lumière la précarité dans laquelle se trouvent certains seniors aujourd'hui : baisse d'impôts pour les seniors, augmentation de la rente AVS, augmentation du montant des prestations complémentaires, autant de mesures proposées qui ont dû être écartées (catégorie C), relevant du droit fédéral ou cantonal.

Les propositions qui ont pu être conservées concernent principalement l'aide matérielle qui peut être amenée aux seniors, soit entre eux, soit via un organisme ou encore par des jeunes. La question de la détection des situations problématiques (pertes d'autonomie, besoins de curatelles, etc.) fait également partie de cette thématique.

Objectifs :

VI

Proposer des services permettant de réduire, autant que possible, les inégalités sociales et l'isolement




Mesures :

N°	Mesures	Priorité	Remarque(s)	Voir aussi
3.1	Créer une plateforme d'offre de temps et de services entre seniors et avec des jeunes (loisirs, tâches courantes, relai pendant les vacances, compagnie, etc.).	B		2.4, 4.1, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2
3.2	Offrir aux seniors des bons à faire valoir dans les commerces delémontains.	B	Selon des critères d'attribution à définir.	4.5

4. Loisirs et divertissement

Afin de créer du lien, de rencontrer d'autres personnes, d'éviter l'isolement et de partager des moments de vie ensemble, plusieurs mesures ont été proposées dans le domaine des loisirs et du divertissement. Ainsi, à maintes reprises, la demande a été faite d'organiser, comme cela se fait dans d'autres communes jurassiennes, une sortie ou un repas des seniors delémontains. L'organisation d'événements intergénérationnels, tout comme la mise à disposition d'un local pour que les seniors puissent s'y retrouver ont également été proposés. Le fait de fédérer les seniors dans un club qui prendrait en charge toute ou partie de l'organisation de ces événements figure parmi les mesures.

Objectifs

VII	Etoffer l'offre de loisirs et de moments de rencontre pour les seniors et les rendre accessibles à tous	
VIII	Développer les échanges intergénérationnels entre seniors et enfants/jeunes	

Mesures :

N°	Mesures	Priorité	Remarque(s)	Voir aussi
4.1	Organiser des échanges intergénérationnels et/ou interculturels.	A	Projet Win3 dans les écoles ; collaborations Espace-Jeunes et Maison de l'enfance	3.1, 5.4, 7.1
4.2	Créer un Club des aînés de Delémont.	A		1.2, 7.1
4.3	Organiser des événements pour les seniors (après-midi récréatifs, repas ou sortie annuelle, visites, voyages, etc.).	B		7.1
4.4	Mettre à disposition et animer un local ou un lieu de rencontre pour les seniors, qui pourrait également être intergénérationnel.	B	Local à usage artistique (bricolage, répétitions, etc.), bar/restaurant.	7.1
4.5	Proposer des loisirs moins chers (entrées à la piscine, au théâtre, au cinéma, etc.).	B	Event. création d'un fonds d'entraide pour les loisirs	3.2
4.6	Réaliser un fitness urbain.	B		
4.7	Pérenniser la cérémonie d'accueil des futurs retraités.	A		

5. Lieux de vie

Le maintien à domicile doit être rendu possible par la mise à disposition de logements et de services qui répondent aux besoins des seniors, que ce soit là où ils ont toujours vécu ou dans une nouvelle habitation. Dans ce cas précis, les nouveaux logements mis sur le marché doivent répondre à des normes qui les rendent adaptés pour les seniors. Des formes d'habitats différents, tels que des coopératives ou des logements intergénérationnels, sont aussi fortement demandées.

Objectifs

IX Favoriser le maintien à domicile des seniors



Mesures :

N°	Mesures	Priorité	Remarque(s)	Voir aussi
5.1	Diversifier les logements disponibles sur le marché pour les seniors : coopérative d'habitation, logements intergénérationnels, etc.	B		
5.2	Adapter les logements communaux qui ne le sont pas.	B	A prévoir dans le cadre de la politique communale du logement	
5.3	Développer des logements à loyers modérés.	B		
5.4	Proposer des visites à domicile intergénérationnelles.	B		1.4, 3.1, 4.1
5.5	Développer un service de livraison des courses à domicile.	B	Etude en cours en lien avec la vélostation notamment	2.4, 3.1, 7.3
5.6	Centraliser les informations relatives aux logements, sous forme de bourse aux logements.	B	A prévoir dans le cadre de la politique communale du logement	2.1, 2.2

6. Mobilité

L'utilisation sans encombre de tous les moyens de transports constitue l'un des paramètres favorisant le maintien à domicile. Les déplacements au 3^{ème} et 4^{ème} âge ne sont plus forcément aussi rapides et aisés qu'avant, rendant nécessaire l'adaptation des voies de circulation, tant pour les piétons que pour les cycles, afin de limiter les obstacles et les situations problématiques. Les transports publics ont également toute leur importance dans la mobilité des seniors, et le développement de l'offre en la matière répondrait à un besoin qui semble avéré. Enfin, pour les automobilistes, la mise à disposition de places de parc adaptées pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et de places à courte durée pourrait répondre à une demande pour cette population. Comme pour d'autres thématiques, l'information est ici centrale, tout comme la réduction de la fracture numérique.

Objectifs :

- X Etoffer l'offre en transports publics et pour les personnes à mobilité réduite
- XI Faciliter l'accès aux bâtiments publics pour les seniors
- XII Favoriser et faciliter les déplacements piétons et cyclistes des seniors



Mesures :

N°	Mesures	Priorité	Remarque(s)	Voir aussi
6.1	Maintenir le Publicar : informer davantage sur son fonctionnement et favoriser son utilisation.	A		2.1, 2.2, 6.2, 6.6
6.2	Organiser une prise en charge des seniors qui souhaitent prendre part à une activité et peinent à se déplacer.	B	Service au cas par cas sur des manifestations spécifiques.	6.1
6.3	Augmenter le nombre de bancs en ville ainsi que leur confort.	B	Inventaire existant, améliorations à étudier (p.ex. « balade des bancs »).	
6.4	Faciliter l'utilisation et la cohabitation de tous les usagers sur les trottoirs : réaménager ceux qui le nécessitent ; limiter les emprises des haies et des terrasses ; réduire le parcage sauvage et l'utilisation des trottoirs par les vélos et trottinettes électriques ; déblayer la neige en hiver, etc.	B	Identification des tronçons sensibles par les seniors	6.5, 6.7

N°	Mesures	Priorité	Remarque(s)	Voir aussi
6.5	Identifier, cartographier et au besoin augmenter le nombre de places de parc pour tous les usagers : cyclistes, personnes handicapés et/ou seniors, "15 minutes" pour l'Hôtel de Ville et l'administration, etc.	B	Inventaire existant, améliorations à étudier.	6.4, 6.8
6.6	Améliorer, dans la mesure du possible, la desserte en transports publics : desservir des quartiers qui ne le sont pas jusque-là et augmenter la cadence de desserte.	B	Quartiers non desservis (non exhaustif) : haut de la rue de Chêtré, Entre les étangs, Golatte, sud des voies, etc.	6.1
6.7	Faciliter l'accès aux transports publics : participation à l'achat d'un abonnement/de titres de transports pour les déplacements à Delémont ; facilité la prise de billets ; améliorer l'accessibilité à la gare et au sud des voies CFF.	B	Conditions de la participation financière à définir En complément aux cours « Être et rester mobile » existant. Projet de nouvelle passerelle et rénovation de la gare à venir.	
6.8	Faciliter l'accès aux guichets de l'Hôtel de Ville et des services de l'administration, pour les PMR notamment.	B		6.5
6.9	Mettre à jour les plans de ville, les valoriser et les distribuer.	B		

7. Vie en ville

Outre les déplacements et les lieux de vie, la qualité de vie en ville dépend aussi des bonnes relations de voisinage, des échanges avec les autres habitant-e-s et de la création de réseaux de proximité. La mise à disposition d'espaces publics de qualité et de lieux de rencontres, accessibles et équipés de manière adéquate participe aussi de la qualité de vie en ville. Enfin, l'élimination des déchets pour les seniors est également un sujet d'inquiétudes, notamment avec l'apparition prochaine de moloks, d'écopoints et d'une déchetterie. L'accès à ces infrastructures doit être facilité pour les seniors.

Objectifs :

XIII	Offrir les conditions-cadres permettant de renforcer les réseaux de proximité
XIV	Rendre les espaces publics conviviaux et accessibles pour les seniors
XV	Faciliter l'élimination des déchets pour les seniors



Mesures :

N°	Mesures	Priorité	Remarque(s)	Voir aussi
7.1	Créer une Maison de quartier, au minimum des réunions de quartier.	B		3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4
7.2	Renforcer les réseaux de proximité ainsi que l'aide et le soutien dans le voisinage.	B		2.4, 3.1
7.3	Prendre en considération la problématique des seniors quant à l'accessibilité des moloks et de la déchetterie.	B	Tenir compte des résultats de l'étude sur la livraison des courses à domicile.	5.5
7.4	Augmenter le nombre de poubelles en ville.	B	Inventaire existant, améliorations à étudier	
7.5	Informersur les emplacements des défibrillateurs et organiser des cours sur leur utilisation.	B		
7.6	Augmenter le nombre de WC publics et la signalétique y relative.	B	En particulier dans les parcs et espaces verts.	

C. Conclusion

Les seniors delémontains fourmillent d'idées pour améliorer leur quotidien à différents niveaux, pour preuve les 41 mesures présentées ci-dessus et les quelques dizaines d'autres qui ont été nuancées, regroupées entre elles ou jugées non réalisables. Cette catégorie de la population, bien que n'étant généralement plus active professionnellement, fait entièrement partie de la population delémontaine. Certes elle ne contribue plus, par sa force de travail, à faire tourner l'économie locale, mais elle continue à consommer, à utiliser les infrastructures publiques, à se déplacer, à participer à la cohésion sociale. Delémont se targue d'être une ville qui vit, elle doit l'être aussi pour les seniors, et leur donner ainsi une place de choix en tant que citoyen·ne·s.

La mise en œuvre des 41 mesures proposées nécessitent du temps et des moyens financiers. Parallèlement, l'enthousiasme et l'engagement des seniors durant le processus d'élaboration encouragent à assurer un suivi à court terme, par la mise en place de certaines mesures faciles à réaliser et peu coûteuses, en 2024 déjà, dans le respect du budget. Tenant compte de la situation financière actuelle de la Municipalité, des recherches de financements externes sont en cours afin de compléter les ressources communales et permettre la mise en œuvre, échelonnées sur plusieurs années, des différentes mesures prévues.

La démarche participative menée pour arriver à l'élaboration de ce Concept communal en faveur des seniors a été enthousiasmante à tout point de vue : elle a permis aux seniors de se faire entendre, elle a donné lieu à des échanges intergénérationnels, elle a ouvert de nouvelles perspectives sur ce qui pourrait être adapté et développé à Delémont. La mise en œuvre des mesures ci-dessus répondrait certes aux besoins et demandes des seniors, mais aurait nécessairement des effets collatéraux positifs sur la population delémontaine dans son ensemble. La réalisation de ces mesures participera sans aucun doute à renforcer la cohésion sociale et le mieux-vivre ensemble à Delémont, lui redonnant ainsi dynamisme et attrait.